

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU  
CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE

---

---

**COMMUNE DE RUMONT**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 27 MAI 2021**

L'an deux mille vingt un, le jeudi vingt-sept mai à vingt heures et huit minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le 20 mai 2021, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, Maire.

Nombre de Conseillers : 11	En exercice : 11
Présents : 09	Votants : 09
	Pouvoirs : 0

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
BARBAUD Patrice, VIVIANT Thierry, TRAVERS Michel, GILNIKI Anne, MARIN Virginie, BOURMEAU Pascal, PRUVOT Yves, SILVEIRA Domingo, REZGALLAH Mehdi.

Absent excusé : MAUDUIT Jonathan, BOURDON Corinne.

**Désignation du secrétaire de séance** : SILVEIRA Domingo.

**2021-11 : Transfert de compétence PLUI à la Communauté de Commune des Pays de Nemours**

Dans le cadre de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014, les communes membres des communautés de communes disposaient d'un délai du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017 pour effectuer une opposition au transfert du volet « Plan Local d'urbanisme » de la compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire.

La loi du 15 février 2021 n°2021-160 prolongeant l'état d'urgence sanitaire, modifie la période d'opposition au transfert, initialement prévue par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

A la demande du conseil municipal, il été demandé à la CCPN des précisions sur les conséquences que pouvait avoir ce transfert à la fois sur l'aspect financier et sur la marge de manœuvre qui serait laissée à la commune concernant les décisions contenues dans les arrêtés d'urbanisme.

A ce jour, il n'y a pas eu de réponse officielle seulement des indications de la part Mr Bigot, responsable du développement économique et de l'aménagement.

Un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Considérant le manque d'informations, le refus de transfert des communes majoritaires :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre le transfert de compétence PLU à la Communauté de Commune du Pays de Nemours.

**Raccordement de la mare 8 rue Fessard au réseau pluvial**

En date du 19 janvier 2021, une demande a été formulé, par écrit par Mme Jacqueline THIERRY, Monsieur Philippe BLONDEAU et Monsieur Jean DELPUECH, afin de solliciter le raccordement de la mare située 8 rue de Fessard (propriété de Mme THIERRY) au réseau de collecte des eaux pluviales de la commune.

En l'état actuel les eaux de pluie collectées par cette mare sont évacuées par une canalisation qui chemine sur

les propriétés de M. BLONDEAU et de M. DELPEUCH afin de rejoindre la mare communale située rue des sources.

Les demandeurs évoquent la présence d'un pluvial rue de fessard afin de motiver leur demande et se proposent de faire réaliser les travaux de raccordement à leur frais après définition avec la commune des modalités techniques.

Monsieur le Maire informe les conseillers que malgré la présence d'un pluvial, la commune n'a nulle obligation d'accepter le rejet des eaux pluviales collectées sur un domaine privé et dont le cheminement « naturel » n'emprunte pas la rue de fessard. Il précise aussi les risques d'entretiens supplémentaires qui pourraient survenir en acceptant le raccordement d'une mare dont l'entretien ne sera pas maîtrisé et dont le débit n'est pas connu,

Avant de pouvoir se prononcer les conseillers souhaitent avoir les détails techniques sur l'installation projetée et les mesures qui seront mises en place pour éviter les débris / encrassement de la canalisation,

M. le Maire propose la mise en place d'un groupe de travail afin de clarifier l'étude faite par les propriétaires et le conseil municipal laisse à charge Monsieur le Maire d'établir un lien avec ces administrés afin de les avertir de cette décision.

### **2021-10 : Délibération modificative de l'affectation du résultat 2020**

Le conseil municipal est informé par Monsieur le Maire de la demande du trésorier municipal en date du 20 mai 2021 pourtant sur la modification de l'affectation du compte de résultats 2020, afin que soient prises en compte des opérations d'ordre non budgétaires venant en recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ces reliquats en lien avec la suppression du Scott de fontainebleau ont été versés en 2020 sur les sections fonctionnement et en investissement,

En conséquence l'affectation des résultats 2020 indiquée dans la délibération n°2021-05 était erroné et il convient de la remplacer comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2020	24 069,76 €
Excédant reporté 2019	130 298,82 €
Recette Scott Fontainebleau	6,25€

**Résultat global de clôture 154 374,83€**

#### **Section d'Investissement**

Résultat de l'exercice 2020	41 719,66 €
Déficit reporté 2019	-19 480,52€
Reste à réaliser reporté 2021	Néant
Recette Scott Fontainebleau	151,48€

**Résultat global de clôture 22 390,62€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de voter la décision modificative de l'affectation du résultat 2020 comme suit :

Report en investissement au R001 :	22 390,22 €
Report en fonctionnement au R002 :	141 363,97€
Investissement au 1068 :	13 010,86€

La Communauté de communes lance une étude sur la création d'une médiathèque intercommunale et d'un réseau de lecture publique sur le territoire. Cette étude, réalisée par le cabinet JIGSAW sera financée à 80 % par l'Etat et le Département.

Dans le cadre de cette étude, chaque commune sera sollicitée afin de participer à la réflexion globale sur le sujet.

La Communauté de Commune du Pays de Nemours demande que soit désigné d'un référent « médiathèque », ainsi qu'un suppléant afin de pouvoir participer aux réunions de copilotage du projet, et être l'interlocuteur du cabinet d'études si besoin.

Après consultation, le conseil Municipal propose Madame BOURDON Corinne comme référente médiathèque et Madame GILNICKI Anne comme suppléante.

#### Travaux de réfection du chemin du Pas de Saint-Martin

La dégradation significative du chemin du Pas de Saint-Martin ayant été constatée fin 2020 par le Maire et ses Adjoints, un devis a été demandé en novembre 2020 afin de pouvoir estimer et intégrer cette dépense au budget 2021 de la commune.

Suite au courrier de Monsieur Patrick PRUD'HOMME du 02 mai 2021 portant sur la nécessité de faire réaliser la remise en état de ce chemin rétrocédé à la commune suite à la dissolution de l'AFR, ces travaux de réfection sont reconsidérés. En effet, il apparaît qu'une convention datant de 1994, entre la Mairie et le propriétaire de l'époque met en évidence que l'entretien de ce chemin devait être pris en charge par les propriétaires présents et futurs de la ferme du pas de Saint Martin.

Afin de pouvoir décider de la réalisation effective des travaux de réfection, de la suite à donner pour assurer à l'avenir la pérennité de ce chemin et du mode de financement des travaux d'entretien éventuels restant à charge de la commune le cas échéant ; le Conseil Municipal demande des informations complémentaires sur les obligations de la collectivité concernant l'entretien de ce chemin ainsi que la présentation d'autres devis en complément de celui déjà établi.

#### Projet de cadeau de naissance pour les habitants de la commune

Après échange entre les élus, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rédiger une proposition de délibération, pour le prochain conseil, portant sur la fourniture par la commune d'un bon d'achat, d'une valeur de cinquante euros, aux nouveaux nés des résidents de la commune. Celui-ci prendra effet au 1er janvier 2021 (tel que voté au budget 2021) et reconduit d'année en année, sans conditions de ressources.

#### Presque accident survenu aux abords de l'école

La maîtresse d'école a signalé à Monsieur le Maire un problème en lien avec la circulation dans la rue de la mairie. Un parent d'élève roulant à trop vive allure a manqué percuter deux enfants qui marchaient dans la rue de la mairie.

Monsieur le maire sollicite une réunion de la commission voirie afin de décider de mesure à mettre en oeuvre pour supprimer ces risques liés à la circulation.

Dans l'immédiat, les conseillers ne souhaitent pas la réunir de la commission de voirie sans avoir plus d'information sur l'incident survenu (situations récurrentes, endroit précis...).

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de s'entretenir avec la maîtresse, afin d'avoir plus d'éléments sur cet incident et faire un retour aux conseillers afin de pouvoir statuer sur l'intérêt d'une action à mettre en place.

## Projet d'embellissement de Rumont

Le fleurissement de la ville sera réalisé en plusieurs étapes. Des subventions vont être demandées. La commande de mai 2021 s'est limitée à la plantation de rosiers aux entrées du village et l'ornementation des parterres près du Monument Aux Morts.

Le groupe de conseillers œuvrant sur ce projet se réunira, prochainement, pour la poursuite des travaux tout en prenant en compte la problématique de l'arrosage et en intégrant les difficultés de terrassement pour la place du Château.

## Préparation des élections départementales et régionales de juin 2021

Un point est fait par Monsieur le Maire sur l'organisation et le déroulement des élections à venir. Le tableau de tenue du bureau de vote proposé par Monsieur le Maire a été revu et validé par les élus.

La version définitive de cette organisation sera communiquée aux conseillers prochainement.

## Informations et points divers

### **Achat de poubelles :**

Monsieur le Maire propose différents modèles de poubelles avec tri sélectif pour la commune. Des devis seront demandés pour l'achat de celles-ci.

### **Dégradation du panneau rue des Vignes :**

Le panneau du nom de la rue a été dégradé. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie le 19 mai 2021.

### **Problème de pollution de la mare rue des sources :**

Des algues sont apparues dans la mare située rue des sources. Un curage va être envisagé et une ou plusieurs entreprises seront sollicitées afin d'établir un devis. Parallèlement le département et le SPANC ont été contactés afin d'avoir des conseils.

### **Activation de Panneapocket :**

Des flyers seront distribués aux habitants afin d'installer l'application « PANNEAUPOCKET ».

### **Spectacle de Danse :**

Mme Bourmeau Angélique et l'association *Art et corps* sollicite l'autorisation de la mairie pour la réalisation d'un spectacle de danse sur la place du château le samedi 26 juin 2021. L'association de danse a communiqué son protocole et sa demande à la Mairie, et une réunion se tiendra prochainement avec Mme Bourmeau afin de revoir les conditions associées à ce spectacle et pouvoir communiquer ces éléments à la préfecture.

### **Travaux de renouvellement de l'eau potable :**

La poursuite des travaux se déroulera à partir de juillet 2021. Les lieux concernés sont : la totalité de la rue de Fessard, le bas de la rue des sources, la rue de l'église et la rue des fossés.

Les rues suivantes seront réalisées ultérieurement :

rue de la Mairie, rue de la plaine, chemin du moulin à vent, place du château.

L'entreprise (ETP) aura besoin d'un lieu de stockage des matériaux pour la réalisation des travaux. Le conseil propose l'utilisation du terrain appartenant à la commune attenante aux containers enterrés de tri-sélectif route de Fromont. La population sera informée au plutôt du planning de l'entreprise.

### **Journée nettoyage :**

Dans le cadre de la convention passée avec le parc du Gâtinais, la commune doit organiser une journée de nettoyage et ramassages des déchets sur la collectivité. La date retenue est le 18 septembre 2021, une

communication sera faite auprès de la population.

**Date réunion commission voirie :**

Une commission se tiendra en septembre afin de recenser les points particuliers concernant la voirie, les dégradations entre autre.

Date du prochain conseil municipal : 09 SEPTEMBRE 2021 à 20 heures.

Fin de la séance : 23heures 46 minutes.

A Rumont, le 03 juin 2021

Le Maire

Les conseillers

Le secrétaire